



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 9 septembre 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^c Richard D'Auray, greffier adjoint et M^c Maude Lauzon, assistante-greffière.

Est absente, madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2009-1369

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 19 ET 26 AOÛT 2009 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 25 AOÛT 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 19 et 26 août 2009 ainsi que de la séance spéciale tenue le 25 août 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-1370

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SITE D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES SUR LE BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - 417 955,88 \$ - EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-347 en date du 11 mars 2009, adjugeait un contrat à la firme Excavation Loisel et Frères inc. pour des travaux d'aménagement d'un site d'élimination des neiges usées sur le boulevard Saint-René Est pour un montant de 1 501 328,70 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de coût pour un montant de 90 545,83 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 78613;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, mandatée pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommande un montant additionnel de 327 410,05 \$, incluant les taxes, représentant les coûts supplémentaires générés par les conditions de chantier;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les ajustements de coût sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'ajustement de coût autorisé par délégation de pouvoir au montant de 90 545,83 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement du coût des travaux supplémentaires de 327 410,05 \$, incluant les taxes, à la firme Excavation Loisel et Frères inc. pour les travaux d'aménagement d'un site d'élimination des neiges usées sur le boulevard Saint-René Est pour un montant total de 417 955,88 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30275-005-72798	312 906,84 \$	Aménagement de dépôts à neige - Boulevard Saint-René
04-13493	14 503,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1371*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET
RÉSIDENTIEL DU PROLONGEMENT DE LA RUE ALBERT-FILLION -
DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 148178 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 4 412 261, 4 412 262 et 4 412 263 au cadastre du Québec étant le projet du prolongement de la rue Albert-Fillion;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 148178 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet du prolongement de la rue Albert-Fillion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 148178 Canada inc. concernant le développement domiciliaire du prolongement de la rue Albert-Fillion, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 16 avril 2009 et portant les minutes 43892 S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 148178 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement, des Parcs et de l'Occupation du territoire que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures. Le promoteur construira un nouveau réseau d'égouts pluviaux pour desservir ce projet;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux, le passage piétonnier et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1372

SOUSSION 2009 SP 051 - EXCAVATION ALLEN - DÉNEIGEMENT - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - TOTAL ANNUEL DE 55 308,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Excavation Allen, 1973, Route 148, Pontiac, Québec, J0X 2G0 pour la location de deux camions avec opérateur pour les travaux de déneigement dans le secteur d'Aylmer, le tout selon l'option 2 de la formule de soumission, au montant annuel approximatif de 55 308,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission en date du 24 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les contrats seront de trois ans avec la possibilité de les prolonger de deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année, soit à compter du 1^{er} novembre 2010, les taux horaires seront indexés selon l'IPC pour 84 % de la valeur du contrat, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date anniversaire.

CATALOGUE 62-001 - Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation pour le Québec, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Au 30 avril 2010 et à la fin de chaque année successive de contrat, un ajustement sera fait pour tenir compte des variations du prix du carburant diesel basé sur le coût moyen mensuel du diesel pour la région de l'Outaouais, selon la régie de l'énergie du Québec, et ce, pour 16 % de la valeur du contrat.

Le Service des travaux publics pourra avoir recours, selon les besoins, aux équipements offerts par la firme ci-dessus mentionnée aux tarifs horaires apparaissant à sa soumission.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2010 à 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-441-72801	10 571,75 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Enlèvement de la neige
04-13493	490,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1373

SOUSSION 2009 SP 052 - DIVERS ENTREPRENEURS - DÉNEIGEMENT DES ZONES URBAINES ET RURALES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 1 614 005,96 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les travaux de déneigement des zones urbaines et rurales du secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission respective déposée en date du 18 août 2009, à savoir :

Zone urbaine est :

Location J.L. Parenteau – 166533 Canada inc., 311, chemin du Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L8 pour les travaux de déneigement de la zone urbaine est, au montant annuel approximatif de 453 058,25 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette zone.

Zone urbaine ouest :

2991209 Canada inc., 643, avenue Gatineau, Québec, J8V 4A5 pour les travaux de déneigement de la zone urbaine ouest, au montant annuel approximatif de 545 624,20 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission conforme reçue pour cette zone.

Zone rurale est :

Nivel Pro, 307, chemin du Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L8 pour les travaux de déneigement de la zone rurale est, au montant annuel approximatif de 193 949,84 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette zone.

Zones rurales centre et ouest :

Vaillant excavation – 4063538, 42, chemin Hogan, Cantley, Québec, J8V 3C4 pour les travaux de déneigement des zones rurales centre et ouest, au montant annuel approximatif de 421 373,67 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces zones.

Les contrats seront d'une durée de trois ans avec la possibilité de prolongement de deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année, soit à compter du 1^{er} novembre 2010, les prix de base au kilomètre seront indexés selon l'IPC pour 84 % de la valeur du contrat, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date anniversaire.

CATALOGUE 62-001 - Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation pour le Québec, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Au 30 avril 2010 et à la fin de chaque année successive de contrat, un ajustement sera fait pour tenir compte des variations du prix du carburant diesel basé sur le coût moyen mensuel du diesel pour la région de l'Outaouais, selon la régie de l'énergie du Québec, et ce, pour 16 % de la valeur du contrat.

De plus, la Ville de Gatineau bonifiera le prix annuel établi pour le contrat de 5 % pour chaque tranche de 25 centimètres d'accumulation supplémentaire prévue au contrat.

Le Service des travaux publics pourra avoir recours, selon les besoins, aux équipements offerts par les firmes ci-dessus mentionnées aux tarifs horaires apparaissant à leur soumission respective.

Les fonds à cette fin pour la première année du contrat, au montant total approximatif de 1 614 005,96 \$, incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-441 – Déblaiement et enlèvement de la neige.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2010 à 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-441-72802	257 674,74 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Enlèvement de la neige
04-13493	11 943,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1374 **SOUMISSION 2009 SP 108 - DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC. - AMÉNAGEMENT DES FOSSES DE RÉCEPTION - CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - 202 554,19 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Distribution sports loisirs G.P. inc., 2200, rue Léon-Harmel, bureau 5A, Québec, Québec, G1N 4L2 pour l'aménagement des fosses de réception de la palestre au centre sportif de Gatineau, au montant forfaitaire de 202 554,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 juillet 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-004-72797	179 450,00 \$	Centre sportif - Équipement sportif
04-13493	8 972,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 131,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1375 **SOUMISSION 2009 SP 154 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE VÊTEMENTS ET CHAUSSURES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 138 334,95 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat par section pour la fourniture de vêtements et chaussures pour le Service de sécurité incendie aux firmes ci-après, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 27 mai 2009, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Section A – Ceintures de pantalons, E – Foulards, F – Gants et K – Casquettes :

Les Distributeurs R. Nicholls inc., sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 9 306,83 \$, incluant les taxes.

Section B – Bas :

Riobec Sécurité inc., sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 3 467,52 \$, incluant les taxes.

Section C – Chaussures et bottillons :

Antonio Moreau (1984) ltée, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 32 181,23 \$, incluant les taxes.

Section D – Chemises à manches courtes et à manches longues, I - Polos :

C.L.B. Uniformes inc., sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 26 932,55 \$, incluant les taxes.

Sections G – Chandails, H – T-shirts, J – Vêtements isothermes :

Surprenant et Fils, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 33 848,52 \$, incluant les taxes.

Section L – Pantalons et bermudas cargo :

Chemise Perfection inc., sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 32 598,30 \$, incluant les taxes.

Le contrat débutera à la date de l'adjudication et se terminera le 31 décembre 2011.

À moins d'un avis écrit, préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Au 1^{er} janvier 2011 et au 1^{er} janvier 2012, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 novembre de l'année précédente.

Catalogue 62-001 :

Statistiques Canada, indices des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22310-651-72799	35 695,94 \$	Schéma de couverture de risques - Vêtements et accessoires
02-22200-651-72800	96 511,22 \$	Combat des incendies - Vêtements et accessoires
04-13493	6 127,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1376

MIGRATION DU LOGICIEL DE LA COUR MUNICIPALE À ORACLE - GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES - 31 522,60 \$

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale utilise un logiciel spécialisé qui répond à son besoin depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la firme propriétaire du logiciel, soit GFI Solutions d'affaires, a informé la Ville de Gatineau que la version actuelle n'est plus supportée et qu'il est nécessaire de migrer de la version Informix à la version Oracle;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-560 en date du 25 avril 2007, octroyait un mandat similaire à Bell Solutions d'affaires pour migrer l'application d'inventaire Maestro de SQL à Oracle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat complémentaire à la firme GFI Solutions d'affaires, 2144, rue King Ouest, bureau 240, Sherbrooke, Québec, J1J 2E8 pour la migration du logiciel de la Cour municipale sur la même plate-forme Oracle que le logiciel d'inventaire pour un montant supplémentaire maximal de 31 522,60 \$, incluant les taxes, et ce, en vertu de l'article 573.3 6b) dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13470-415-72804	30 126,25 \$	Harmonisation des technologies d'information - Consultants informatiques
04-13493	1 396,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1377

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 8 076,03 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - 448 053,25 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 - 4 541,07 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 30 - 1 477 568,20 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 34 et la liste des embauches numéro 30 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	8 076,03 \$	24 au 28 août 2009
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	448 053,25 \$	24 au 28 août 2009
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	4 541,07 \$	24 au 28 août 2009
Liste des embauches numéro 30	Embauche de personnel temporaire	1 477 568,20 \$	17 au 21 août 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1378

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-33 POUR LA PÉRIODE DU 20 AU 26 AOÛT 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-33 d'un montant de 255 617,38 \$ pour la période du 20 au 26 août 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

**CE-2009-1379* FINANCEMENT COMPTANT D'UNE PARTIE DU CENTRE SPORTIF -
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 393-2007 - 10 131 911 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, suite à la recommandation numéro CP-MIE-2007-78 du comité plénier en date du 2 octobre 2007, acceptait le scénario de financement proposé pour la réalisation du projet du centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter le scénario de financement proposé, il y a lieu d'approprier les montants réservés pour le complexe sportif à l'intérieur du « Surplus affecté - Projets majeurs A - Complexe sportif » et du « Surplus affecté - Projets collectifs » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à approprier les sommes de 7 840 297 \$ et de 2 291 614 \$ provenant respectivement du « Surplus affecté – Projets majeurs A – Complexe sportif » et du « Surplus affecté - Projets collectifs » afin de pourvoir au financement des dépenses du règlement numéro 393-2007 concernant la construction du centre sportif.

Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

**CE-2009-1380 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION
MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ DU
PORTAGE - 59, RUE MARENGÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-
RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre de placement spécialisé du Portage a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 59, rue Marengère;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Centre de placement spécialisé du Portage.

Adoptée

**CE-2009-1381* MODIFICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 0107-00-01 DE L'EX-VILLE DE
BUCKINGHAM - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DE
L'AVENUE DE BUCKINGHAM ET DES RUES WATER, GEORGES ET
MACLAREN - DIMINUTION DE 330 000 \$ DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT
AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 0107-00-01 autorisant une dépense de 6 081 000 \$ pour effectuer divers travaux d'infrastructures sur une partie de l'avenue de Buckingham et des rues Water, Georges et Maclaren a été adopté le 4 juin 2001 et modifié le 8 février 2005;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier ce règlement afin de considérer les économies réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation, pourvu que la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 0107-00-01 comme suit :

- le titre est modifié pour lire 5 751 000 \$ au lieu de 6 081 000 \$;
- le deuxième considérant de ce règlement est modifié pour lire 1 407 429 \$ au lieu de 1 737 429 \$;
- l'article 2 est modifié pour lire une somme n'excédant pas 5 751 000 \$ au lieu de 6 081 000 \$;
- l'article 3 est modifié pour lire une somme n'excédant pas 5 751 000 \$ au lieu de 6 081 000 \$.

Le greffier est mandaté pour transmettre une copie des présentes au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1382*

FERMETURE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 691 ET AUTRES - RÉDUCTION DES DÉPENSES ET DES EMPRUNTS AUTORISÉS - DIVERS RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a entièrement réalisé l'objet des règlements numéros 691, 2-2001, 33-2002, 55-2003, 105-2003, 305-2005 et 352-2006;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels de tous les règlements d'emprunt s'élèvent à 26 337 945 \$;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant des emprunts, soit la somme de 22 840 315 \$ a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE pour financer une partie du coût des travaux, la Ville de Gatineau a déjà prévu au règlement l'appropriation des subventions au montant de 3 497 630 \$;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 3 919 685 \$ non contracté des montants approuvés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt afin de réduire les montants des dépenses de 422 055 \$ et de réduire les montants des emprunts de 3 919 685 \$ et y préciser les financements effectués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de réduire les montants des dépenses non utilisés en regard de chacun des règlements d'emprunt suivants :

Règlements numéros	Coûts prévus	Coûts réels	Réductions
691	13 775 000 \$	13 774 732 \$	268 \$
2-2001	4 855 000 \$	4 848 500 \$	6 500 \$
33-2002	7 452 000 \$	7 046 713 \$	405 287 \$
55-2003	220 000 \$	220 000 \$	-
105-2003	167 000 \$	167 000 \$	-
305-2005	100 000 \$	100 000 \$	-
352-2006	191 000 \$	181 000 \$	10 000 \$
TOTAL	26 760 000 \$	26 337 945 \$	422 055 \$

De plus, ce comité recommande au conseil de réduire les montants des emprunts non utilisés en regard de chacun des règlements d'emprunt suivants :

Règlements numéros	Emprunts prévus	Emprunts effectués	Réductions
691	13 775 000 \$	12 090 715 \$	1 684 285 \$
2-2001	4 855 000 \$	4 848 500 \$	6 500 \$
33-2002	7 452 000 \$	5 343 100 \$	2 108 900 \$
55-2003	220 000 \$	110 000 \$	110 000 \$
105-2003	167 000 \$	167 000 \$	-
305-2005	100 000 \$	100 000 \$	-
352-2006	191 000 \$	181 000 \$	10 000 \$
TOTAL	26 760 000 \$	22 840 315 \$	3 919 685 \$

Pour financer une partie des dépenses, la Ville de Gatineau a prévu, à même ses règlements, le financement provenant de subventions pour les règlements d'emprunt suivants :

Règlements numéros	Résolutions numéros	Description de la subvention	Montant du financement
691	C-2001-558 (C.U.O.)	Patrimoine Canada	1 047 000 \$
691	C-2001-558 (C.U.O.)	S.D.E.O.	320 000 \$
691	C-2001-558 (C.U.O.)	MCCQ	42 475 \$
691	C-2001-558 (C.U.O.)	S.I.Q.	274 542 \$
33-2002	CM-2002-343	Infrastructures Canada Québec	1 638 613 \$
33-2002	CM-2002-343	Hydro Québec	65 000 \$
55-2003	CM-2003-270	Sécurité publique	110 000 \$
			3 497 630 \$

Une copie certifiée de la présente résolution sera transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1383

ACQUISITION DU LOT 2 727 775 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE PAPINEAU - 0, RUE DE BEAUJEU - 2831392 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro CE-2009-627 en date du 22 avril 2009, ce comité acceptait de se porter acquéreur d'un terrain pour fins de parc, soit le lot 2 727 775 au cadastre du Québec, propriété de 2831392 Canada inc;

CONSIDÉRANT QUE la cession n'a pu avoir lieu puisque la société 2831392 Canada inc. est dissoute depuis le 29 août 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 228 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les biens dont une société n'a pas disposés à la date de sa dissolution sont dévolus à sa Majesté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux, le Ministre de la Justice peut céder un bien immeuble qui est actuellement ou qui peut devenir la propriété de Sa Majesté;

CONSIDÉRANT QU'une demande en ce sens fut acheminée au département du Ministère de la Justice, lequel a accepté de procéder à la régularisation des titres de propriété de la Ville de Gatineau, et ce, aux conditions suivantes :

- l'acte de cession sera faite sans la garantie légale aux risques et périls de la Ville;
- la cession est faite en contrepartie de la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter la proposition afin de régulariser les titres de propriété de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'acquérir de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, le lot 2 727 775 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, le tout sans garantie légale pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux termes des présentes.

Les fonds pour les frais notariés en regard de la présente seront pris à même les disponibilités du poste budgétaire 02-14100 – Bureau du greffe.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1384

ACQUISITION DES LOTS 22-59, 22-60 ET 22-61, RANG 5 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE HULL, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 avril 2001, la société 165326 Canada inc. s'engageait, en faveur de l'ancienne Ville d'Aylmer, à céder certains terrains à titre de rues aux termes d'une promesse de cession;

CONSIDÉRANT QUE ce document fut signé en conformité avec le règlement de lotissement numéro 2600-95, lequel prévoyait les dimensions nécessaires pour les voies de circulation sur le territoire et les dimensions et localisations des passages piétonniers;

CONSIDÉRANT QUE les lots 22-59, 22-60 et 22-61, rang 5 au cadastre officiel du Canton de Hull, circonscription foncière de Gatineau, n'ont jamais fait l'objet d'une cession en bonne et due forme puisque la société 165326 Canada inc. fut dissoute;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 228 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les biens dont une société n'a pas disposés à la date de sa dissolution sont dévolus à Sa Majesté ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux, le Ministre de la Justice peut céder un bien immeuble qui est actuellement ou qui peut devenir la propriété de Sa Majesté;

CONSIDÉRANT QU'une demande en ce sens fut acheminée au département du Ministère de la Justice, lequel a accepté de procéder à la régularisation des titres de propriété de la Ville de Gatineau, et ce, aux conditions suivantes :

- l'acte de cession sera fait sans la garantie légale aux risques et périls de la Ville;
- la cession est faite en contrepartie de la somme de 201 \$, plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter la proposition afin de régulariser les titres de propriété de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'acquérir de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, les lots 22-59, 22-60 et 22-61, rang 5 au cadastre officiel du Canton de Hull, circonscription foncière de Gatineau, le tout sans garantie légale pour un montant total de 201 \$, plus les taxes si applicables.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux termes des présentes.

Les fonds pour les frais notariés en regard de la présente seront pris à même les disponibilités du poste budgétaire 02-14100 – Bureau du greffe.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1385*

MANDAT POUR RÉGULARISER UN EMPIÈTEMENT DU DOMAINE PUBLIC - EMPIÈTEMENT D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT ET DE LA CLÔTURE - LOT 1 288 193 AU CADASTRE DU QUÉBEC, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE GATINEAU - RUE PAPINEAU – OCCUPANTS : MONSIEUR JEAN-MAURICE RIOUX ET MADAME CÉLINE SOLMINI - 164-166, RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 288 193 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et que ce lot délimite l'emprise de la rue Papineau;

CONSIDÉRANT QUE madame Madeleine Boucher a vendu à monsieur Jean-Maurice Rioux et madame Céline Solmini sa résidence portant l'adresse civique 164-166, rue Montcalm, Gatineau, Québec, aux termes d'un acte de vente reçu devant M^e Patrice Provost, notaire, le 13 septembre 2007. Cet immeuble est désigné comme le lot 1 287 777 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE madame Madeleine Boucher était propriétaire, depuis 1990, et croyait, à juste titre et de bonne foi, que sa résidence était construite dans les limites de son fond et elle a constaté, le 28 août 2007, qu'une partie du bâtiment ainsi qu'une partie de la clôture occupe l'emprise de la rue Papineau, comme démontré au certificat de localisation préparé par monsieur André Durocher, arpenteur-géomètre, sous le numéro 16 653 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels désirent régulariser l'occupation et ont entrepris des démarches auprès de la Ville de Gatineau afin de régulariser l'occupation du domaine public :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de consentir un permis d'occupation du domaine public pour une partie du bâtiment, incluant une partie de la fondation, ainsi qu'une partie de la clôture qui occupe l'emprise de la rue Papineau dont la désignation cadastrale est le lot 1 288 193 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, le tout conformément aux conditions inscrites au document de permission d'occupation du domaine public. Le montant des frais payables pour l'occupation est fixé à 581,84 \$, taxes en sus.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1386*

ACQUISITION - LOTS 3 346 701 PTIE, 3 473 292 PTIE ET 3 473 291 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-RENÉ EST ET DE L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC - SERVICES MUNICIPAUX, PHASES I ET II - LYNE BRUNET ET GUY OSBORNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1001 en date du 2 octobre 2007, adoptait le règlement d'emprunt numéro 417-2007, qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 402 000 \$ afin d'exécuter des travaux de construction des services municipaux des phases I et II le long du boulevard Saint-René Est dans le cadre du projet résidentiel Cheval-Blanc, phase 7;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement autorise également la Ville de Gatineau à acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux, en l'occurrence la partie du lot 3 346 701 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures projette de réaménager l'avenue du Cheval-Blanc et recommande également l'acquisition d'une partie du lot 3 473 292 et du lot 3 473 291 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec les propriétaires ont permis de conclure une entente, de gré à gré, pour les parcelles requises et que ces derniers ont signé une promesse de cession le 16 mai 2009 pour un montant de 40 500 \$, plus taxes si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir de madame Lyne Brunet et Guy Osborne , trois parcelles de terrain connues et désignées comme étant une partie des lots 3 346 701 et 3 473 292 ainsi que du lot 3 473 291 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 266,2 m² pour un montant de 40 500 \$, plus taxes si applicables, qui comprend la valeur des terrains et les dommages;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30417-011, un montant de 6 994,08 \$, plus taxes applicables, représentant les coûts d'acquisition d'une partie du lot 3 346 701;
- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le produit de disposition de propriétés, un montant de 33 505,92 \$, plus taxes applicables, représentant les coûts d'acquisition d'une partie du lot 3 473 292 et du lot 3 473 291 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

- de mandater l'arpenteur-géomètre du Service des infrastructures à réaliser un nouveau certificat de localisation et à procéder au piquetage de la propriété située au 1374, boulevard Saint-René Est.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30417-011	7 544,87 \$	Acquisition du lot 3 346 701 ptie
Fonds des dépenses en immobilisation	36 144,52 \$	Acquisition des lots 3 473 292 ptie et 3 473 291
04-13493	2 025,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-1387

SOUSSION 2009 SP 241 - INFORMATIQUE D.L. - ACHAT DE SERVEURS ET D'UNITÉS DE STOCKAGE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE - 481 173,71 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique D.L., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8 pour l'achat de serveurs et d'unités de stockage, au montant total de 481 173,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 août 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90044-001-72803	459 859,26 \$	Plan de continuité d'affaires - Plan de continuité d'affaires
04-13493	21 314,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1388

DÉSIGNATION DE LA PLACE MACLAREN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont accepté l'aménagement d'une place publique au 519, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE cette place est située près du pont Brady et donne accès au parc Maclaren;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique la désignation de la future place;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau, lors de sa réunion du 30 avril 2009, a jugé valide le nom « Place Maclaren » et en recommande l'approbation :
PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom « Place Maclaren » pour la place publique située au 519, avenue de Buckingham, près du pont Brady.

Adoptée

CE-2009-1389

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 27 SEPTEMBRE 2009 - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres du conseil à participer à une activité organisée par l'Académie des retraités de l'Outaouais qui aura lieu le 27 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, à l'attention de madame France Caouette, directrice administrative, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	15 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11412-972	15 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11409-972	15 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11408-972	15 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11406-972	15 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11405-972	15 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11409-694	15 \$		Simon Racine - De Limbour - Articles promotionnels
02-11414-694	15 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02-11406-694	10 \$		Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Articles promotionnels
02-11409-972		15 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11414-972		15 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11406-972		10 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1390 **SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION RÉPIT COMMUNAUTAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association Répit Communautaire, à l'attention de madame Rachelle Bélisle, directrice, 933, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1P2, à titre de subvention pour aider des enfants avec une déficience intellectuelle à bénéficier de certaines activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11407-972	300 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11407-694	275 \$		Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Articles promotionnels
02-11407-972		275 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1391 **SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC - ACTIVITÉ LE 14 SEPTEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'A.R.E.Q., à l'attention de monsieur Jacques Deschênes, 60, rue Guigues, Gatineau, Québec, J8P 2J2, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 14 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1392 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SOUPER D'ANTAN ORGANISÉ PAR LE MUSÉE DE L'AUBERGE SYMMES - 12 SEPTEMBRE 2009 - 120 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Frank Thérien et Alain Riel à participer au souper d'antan organisé par le Musée de l'Auberge Symmes le 12 septembre 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre du Musée de l'Auberge Symmes, à l'attention de monsieur Richard M. Bégin, 68, rue North, Gatineau, Québec, J9H 2W7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11403-972	60 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11401-972	60 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11403-694	60 \$		Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels
02-11401-694	60 \$		Frank Thérien - D'Aylmer - Articles promotionnels
02-11403-972		60 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11401-972		60 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1393

SUBVENTION DE 100 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS - SOUPER COMMUNAUTAIRE - 12 SEPTEMBRE 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Relais des jeunes Gatinois, à l'attention de monsieur Guylain Hotte, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A3, à titre de subvention pour la réalisation d'un souper communautaire qui aura lieu le 12 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11414-694	100 \$		Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Articles promotionnels
02-11414-972		100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1394

SOUSSION 2009 SP 165 - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 1 249 863,95 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DU VERSANT - LUC ANGERS ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de pavage et éclairage des nouvelles rues dans le secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total approximatif de 1 249 863,95 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10390-002-72805	54 660,95 \$	Projet Cité-Jardin Centre-Ville - Asphalte
06-10390-001-72806	18 379,90 \$	Projet Cité-Jardin Centre-Ville - Bordures et trottoirs
06-30399-004-72807	54 844,40 \$	Pavage - Rue de la Tour - Projet Cité-Jardin - Éclairage
06-30399-003-72808	65 545,04 \$	Pavage - Rue de la Tour - Projet Cité-Jardin - Couche d'usure
06-30399-002-72809	28 546,10 \$	Pavage - Rue de la Tour - Projet Cité-Jardin - Béton
06-30369-006-72810	233 865,90 \$	Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Éclairage
06-30369-005-72811	161 296,85 \$	Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Bordures, trottoirs et îlots
06-30369-004-72812	17 566,56 \$	Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Sentier piétonnier
06-30369-003-72813	559 793,29 \$	Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Pavage - Couche d'usure
04-13493	55 364,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10390-009	73 040,85 \$		Projet Cité-Jardin Centre-Ville - Amendement numéro 1
06-30399-004	14 075,04 \$		Pavage - Rue de la Tour - Projet Cité-Jardin - Éclairage
06-30369-006	26 827,54 \$		Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Éclairage
06-30369-008	82 203,53 \$		Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Contingences
06-10390-002		54 660,95 \$	Projet Cité-Jardin Centre-Ville - Asphalte
06-10390-001		18 379,90 \$	Projet Cité-Jardin Centre-Ville - Bordures et trottoirs
06-30399-003		14 075,04 \$	Pavage - Rue de la Tour - Projet Cité-Jardin - Couche d'usure
06-30369-003		109 031,07 \$	Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Pavage - Couche d'usure

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1395 **SOUMISSION 2009 SP 185 - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR, PHASE 7A, PAVAGE COUCHE DE BASE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 65 229,14 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de pavage couche de base, Versant Côte D'Azur, phase 7A, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total approximatif de 65 229,14 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 août 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30463-001-72814	62 339,70 \$	Versant Côte d'Azur, phase 7a et 7b - Services, phase II - Chaussée - Couche de base
04-13493	2 889,44 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1396 **SOUMISSION 2009 SP 220 - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - RÉFECTION DE CHAUSSÉES 2009 - GROUPE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 534 651,26 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de réfection de chaussées sur diverses rues de la municipalité, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 534 651,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 juillet 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30613-001-72816	22 799,73 \$	Réfection du réseau routier - Trottoirs et bordures
02-71491-692-72817	1 194,00 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Équipements non capitalisables
18-90033-004-72818	113 400,00 \$	District électoral des Promenades - Surplus Ex-Gatineau - Réfection - Rue O'Hagan
18-90057-001-72819	91 562,72 \$	District électoral de la Rivière-Blanche - Surplus Ex-Gatineau - Réfection de pavage - Rue Desrosiers
18-90032-001-72820	282 011,47 \$	District électoral des Riverains - Surplus Ex-Gatineau - Réfection de la rue d'Auvergne
04-13493	23 683,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1397

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL GIRARD AU POSTE DE LIEUTENANT AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS OLIVIER AU POSTE DE POMPIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la retraite, à compter du 1^{er} septembre 2009, de monsieur Raymond Lefebvre au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-023 au plan d'effectifs);

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de lieutenant aux opérations à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-023 au plan d'effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de lieutenant selon l'ordre de la liste d'admissibilité à la fonction de lieutenant établi conformément à l'article 11.9.10 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de lieutenant est attribuée selon l'ordre de la liste d'admissibilité à la fonction de lieutenant et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-112 au plan d'effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompiers réguliers selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires établi conformément à l'article 11.3 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de pompiers réguliers est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Michel Girard au poste de lieutenant aux opérations au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Michel Girard est équivalent à 110 % du salaire de pompier, selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Girard est assujéti à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 11.11 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean-François Olivier au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Le salaire de monsieur Jean-François Olivier sera celui de la classe 5 selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-François Olivier est assujéti à une période d'essai de six mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit lorsqu'il aura complété une période d'essai de six mois tel que stipulé à l'article 11.8.7 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et lorsqu'un poste sera libéré de toute condition liée à une période de probation tel que stipulé à l'article 11.12 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et ce, selon l'article de la liste des pompiers temporaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1398

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1710

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME NICOLE LACASSE AU POSTE DE COMMIS FINANCES - DIVISION DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis finances à la Division des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-050 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Nicole Lacasse au poste de commis finances à la Division des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-050 au plan d'effectifs).

Le salaire de madame Nicole Lacasse sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Nicole Lacasse est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1399

RETRAITE DE MESDAMES GINETTE DUPÉRÉ, DENYSE DROLET, DANIELLE MIREAULT, RAYMONDE MEILLEUR NADON ET MONSIEUR GUY TREMBLAY - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE mesdames Ginette Dupéré, Denyse Drolet, Danielle Mireault, Raymonde Meilleur Nadon et monsieur Guy Tremblay ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Guy Tremblay, analyste en support et développement des systèmes	Service de l'urbanisme et développement durable	33 ans	1 ^{er} septembre 2009
Ginette Dupéré, secrétaire spécialisée	Service des ressources humaines	35 ans et 4 mois	1 ^{er} octobre 2009
Denyse Drolet, commis de bureau	Service d'évaluation et des transactions immobilières	36 ans et 2 mois	1 ^{er} novembre 2009
Danielle Mireault, secrétaire administrative	Service de l'urbanisme et du développement durable	37 ans et 6 mois	1 ^{er} janvier 2010
Raymonde Meilleur Nadon, adjointe administrative	Cabinet du Maire	14 ans et 6 mois	1 ^{er} janvier 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à mesdames Ginette Dupéré, Denyse Drolet, Danielle Mireault, Raymonde Meilleur Nadon et monsieur Guy Tremblay leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1400

REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DU PERMIS D'ALCOOL POUR LA COMPAGNIE 3087603 CANADA INC. FAISANT AFFAIRES SOUS LES NOM ET RAISON SOCIALE DE CABARET TABOO ENR. - 92, BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3087603 Canada inc., faisant affaires sous les nom et raison sociale de Cabaret Taboo enr., est titulaire d'un permis d'alcool émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du permis d'alcool a contrevenu à plusieurs dispositions de la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des actes de bruit, désordre et tranquillité publique, d'infractions contre la personne, d'infractions contre la propriété, de possession de stupéfiants et pour la présence de mineurs audit établissement;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes mentionnés ci-dessus et aux infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou son mandataire à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, une requête en suspension ou révocation du permis d'alcool du titulaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 septembre 2009.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif